

## PUBLIC CONCERNE :

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise ait analysé et validé les besoins du bénéficiaire

Ce module est destiné à toute personne qui est amenée à monter, démonter ou utiliser un échafaudage roulant dans le cadre de sa fonction.

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire répond aux critères suivants :

- Bénéficiaire d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur sans restriction au port de charges

## PREREQUIS :

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire répond au(x) prérequis suivant(s) :

- Être majeur

## PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

Toute personne inscrite faisant l'objet d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

## DUREE ET PLACES DISPONIBLES :

1 jours / 7 heures

Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 -17h00

8 personnes maximum

## PROFIL DE L'INTERVENANT :

Formateur salarié A3 Formation-Sécurité ou formateur sous-traitant référencé dans notre système qualité (expertises pédagogique et technique).

## MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Salle de formation adaptée.
- Plateforme pédagogique composée de 2 échafaudages roulants
- Exposé didactique, démonstrations.
- Exploitation individuelle et démonstration de chacun.
- Remise d'un fascicule à chaque stagiaire.

## TARIF - LIEU DE STAGE – DELAI D'ACCES :

Tarif Inter-entreprises : nous consulter

Tarif Intra entreprise : nous consulter

Lieu en Inter-entreprises : Lisses 91

Dates : cf planning de nos stages Inter à Lisses

Délai d'accès : 10 jours avant le début de formation (demande urgente : nous contacter)

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Les participants doivent apporter leurs propres équipements de protection individuelle (cf document en annexe)

**Cette formation n'est pas éligible au dispositif TOP BTP.**

## Votre contact :

Tel : 01 80 85 65 05

[info.a3formationsecu@gmail.com](mailto:info.a3formationsecu@gmail.com)

## Objectifs :

A l'issue de cette formation, les participants devront être capable de :

- Maîtriser le montage et le démontage d'un échafaudage roulant dans les règles de l'art
- Connaître la réglementation en vigueur (décret 2004-924 et R457).

## Contenu du stage :

### Formation théorique : 0.5 jour

- Sensibilisation aux chutes de hauteur
- Textes réglementaires européens et nationaux (décret 2004-924)
- Recommandation INRS R457
- Droits et devoirs employeurs/employés
- Normes des échafaudages roulants
- Les règles de sécurité du montage et démontage
- Les vérifications réglementaires et leurs traçabilités : avant la mise en service (examen d'adéquation + de montage + état de conservation), la vérification journalière (état de conservation), la vérification trimestrielle

### Formation pratique: 0.5 jour

- Analyse de la situation de travail
- Montage de l'échafaudage en sécurité selon la notice du fabricant
- Circulation et travail depuis l'échafaudage en sécurité
- Monter du matériel sur l'échafaudage (charges maximales admissibles)
- Réception des échafaudages roulants. (examen d'adéquation, vérification journalière, état de conservation, examen de montage)
- Démontage d'un échafaudage en sécurité
- Exercices de montage et démontage en intérieur et extérieur (règles d'utilisation)

## Modalités d'évaluation de la formation et validations des acquis :

### Selon le référentiel de la R457 CNAM TS

- Test de connaissance théorique (QCM)
- Contrôle continu pour la partie pratique
- Suivi des objectifs de la formation et de la compréhension des stagiaires par le formateur.
- Evaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires.
- Une feuille d'émargement ainsi qu'une attestation de présence et de réalisation seront délivrées à l'employeur.

## Conditions de réussite :

- Le programme, la convocation, le plan d'accès et le règlement intérieur devront être remis au stagiaire avant la formation et devront être lus par l'intéressé.
- Le stagiaire s'engage à participer à la totalité de la formation de manière active et constructive.
- Le dirigeant d'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur après la formation.